



DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 07/01/2020

Metz, le 06/01/2020

Monsieur le président,

S'il est d'usage par « bienséance républicaine » de vous souhaiter une bonne année 2021 à titre personnel, en revanche **la CGT ne vous souhaite absolument pas une bonne année à titre professionnel.**

En effet, celle-ci serait synonyme pour la Moselle et ses agents, de destruction de nos missions, de nos emplois, de nos conditions de travail et de l'accès au service public pour tous les mosellans.

En conséquence, la CGT Finances publiques de la Moselle par cette déclaration liminaire dénonce vos projets et réaffirme ses revendications.

Sur la suppression du Service d'Appui au Réseau (SAR), il est fort de café de le fermer le 01/09/2021 uniquement pour des raisons de manque d'effectif, tout en se félicitant de l'importance de son rôle auprès des trésoreries en difficulté. Les agents concernés ont dû apprécier la façon dont vous récompensez leur dévouement.

Nous vous rappelons la position de la CGT lors de la création du SAR. Il fallait plutôt implanter des emplois dans les trésoreries que de créer un service d'aide à distance.

Aujourd'hui, vous nous donnez comme solution miracle la création des Services de gestion comptable (SGC) pour pallier tous les problèmes.

Les expériences précédentes ont démontré que fusionner des services en difficulté sans moyen humain supplémentaire ne fait qu'aggraver la situation.

Nous craignons à terme le même sort pour les SGC.

L'ensemble des restructurations et fermetures de structures n'étant motivé que par les suppressions d'emplois, la CGT votera **CONTRE** la suppression du SAR.

Ponts naturels

Vous nous demandez un vote pour le choix des ponts naturels alors que pour le vol des congés pendant la crise Covid, les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli. D'autant plus que notre demande d'utiliser l'autorisation d'absence pour réduire le nombre de congés volés a été refusée d'une manière dédaigneuse par la direction de la Moselle.

Pour ces raisons, **la CGT s'abstient** sur le choix des vendredis 14 mai et 12 novembre, seules possibilités en 2021.

Transferts des taxes fiscales de la direction des douanes vers la DGFIP

De quoi s'agit-il ?

La loi de finances pour 2019 a prévu le transfert à la DGFIP de l'assiette et du recouvrement de la Taxe sur les activités polluantes (TGAP) en deux étapes (1/1/2020 et 1/1/2021). D'autres taxes doivent suivre jusqu'en 2024.

Ce transfert s'effectue vers les Services des impôts des entreprises (SIE) sans transfert d'emploi.

Aux douanes, nous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à ce transfert.

Le document préparatoire présenté est lacunaire car il occulte plusieurs aspects essentiels :

- il ne présente pas le transfert de la Taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR) au 1/1/2021 qui concerne pourtant 957 redevables au 1/7/2020 en Moselle ;
- la volumétrie des emplois aux douanes affectés à cette mission au service national de Metz est de 100 agents, uniquement pour la TSVR ;
- il n'est pas fait état du contrôle de ces taxes exercé actuellement par les services des douanes ;
- le volume de taxes à recouvrer (TGAP+TICPE) représente 32 milliards d'euros en France ;
- sur la e-formation, les 45 minutes proposées à nos collègues est à mettre en parallèle avec la formation TGAP d'une semaine aux douanes.

Notre analyse :

Le transfert de ces taxes n'est motivé que pour des raisons comptables (suppression d'emplois aux douanes, et disparition de la mission à terme). Il s'inscrit dans la philosophie capitaliste du laisser faire et du laisser passer et non à une volonté de répondre **aux enjeux économiques et environnementaux majeurs**.

À la DGFIP, cela se traduira par plus de travail pour les collègues des SIE alors qu'ils sont encore visés par des suppressions de postes (7 en 2021 en Moselle).

Même si ce point ne figure qu'à titre d'information, la CGT formule un vote **contre**.

Départementalisation de la réception téléphonique

A contrario du plan de vaccination proposé par le gouvernement, vous nous présentez un plan prétendument très progressif mais effectué en réalité à marche forcée en moins de 3 semaines.

Vous proposez une départementalisation de l'accueil téléphonique qui serait gérée par les agents du SIP de Metz Nord ouest. Les appels reçus sur cette plate-forme seraient ensuite dispatchés sur l'ensemble des SIP pour effectuer des contre-appels, augmentant la charge de travail de l'ensemble des agents de ces services.

Vous faites référence au comité technique local du 08/10/2020, lors duquel les organisations syndicales ont refusé de voter ce point, sans respecter vos engagements. Quid de l'expérimentation sur Forbach ?

C'est une énième plateforme pour pallier les carences en emploi qui éloignera encore plus les usagers de leurs services publics.

A minima, **nous demandons un retour très rapide sur sa mise en place et l'intervention de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) dans l'ensemble des SIP.**

La CGT maintient son opposition à ce projet.

Depuis votre arrivée en Moselle, la CGT constate votre absence de volonté de dialogue social. Contrairement à ce qu'il se fait dans la plupart des autres départements en France, ces dernières semaines, au lieu d'inviter les représentants du personnel à des audioconférences régulières pour permettre l'expression des besoins et revendications, nous recevons un mail succinct, et même pas de votre part.

Bien qu'elle soit à la mode dans les hautes sphères de l'Etat, les représentants du personnel ne peuvent accepter une démarche verticale et à sens unique d'information.

La CGT demande que le Comité technique soit le lieu d'expression et de négociation des aspirations des personnels et non la chambre d'enregistrement de vos décisions unilatérales.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT Finances Publiques quitte de facto ce comité technique.